



CITATION CONTRE LES SONNEURS - 1671

En novembre 1671, à la demande du promoteur, ont été assignés en leurs domiciles :

- **Philippe BOUDE** sonneur de l'église paroissiale de Dienville,
- **Edmon BOUDE** aussi sonneur de cette église,
- **Nicolas BOUDE** tisserand dmt à Dienville,
- **Claude BOUDE** fils dud Philippe,
- **Didier BOUDE** fils dud Edmon

Ils sont cités à comparaître dans la huitaine devant l'official sur la plainte de M^e Jean CAQUIER l'un des vicaires.

Le jour de la toussaint dernière, la nuit et le lendemain, ils auraient sonné à des heures indues.

En plus, ils auraient passé la nuit à boire, jouer et faire grand feu dans l'église, devant le crucifix et en présence du Saint Sacrement.

Ils auraient en outre commis d'autres insolences qui firent horreur aux prêtres et paroissiens qui arrivèrent le lendemain, jour des morts, pour assister à l'office.

Le promoteur demande réparation de cette irrévérence, profanation et scandale et que les coupables soient condamnés à **demander pardon à Dieu à genoux en l'église publiquement et payer une aumône de 10 livres.**

source : AD_Aube_G4500

rédigé par Véronique FREMIET MATTEI

